Expression écrite et orale - Contrôle 27/10/2021

Qu'est-ce que le cyberharcèlement et que fait le groupe Facebook pour le limiter sur ses plateformes ?

Introduction		1
1.	Les profils les plus concernés par le cyberharcèlement	1
2.	Les conséquences du cyberharcèlement sur les réseaux du groupe Facebook	2
3.	Les méthodes de lutte et les solutions contre le cyberharcèlement	3
Conclusion		4
Bi	Bibliographie	

Introduction

Selon une étude réalisée du 16 décembre 2020 au 12 janvier 2021 par Diplomeo auprès de 4682 jeunes âgés de 16 à 25 ans, un jeune sur cinq a été victime de cyberharcèlement sur les réseaux sociaux. Le harcèlement en ligne constitue une menace quotidienne pour les utilisateurs des plateformes numériques. Sur un réseau social, un jeu vidéo, un blog ou encore un forum, des propos ou des comportements haineux sont susceptibles de dégrader fortement la santé physique ou mentale des victimes. Obscénité, menaces et insultes inondent ainsi le web, et notamment les plus gros réseaux sociaux tels que ceux dirigés par Mark Zuckerberg : Facebook, Messenger, Instagram et WhatsApp. Qu'est-ce que le cyberharcèlement et que fait le groupe Facebook pour le limiter sur ses plateformes ?

1. Les profils les plus concernés par le cyberharcèlement

Les jeunes internautes sont les cibles les plus concernées par le cyberharcèlement. En 2019, Facebook est le réseau social qui touche le plus les jeunes par la cyber-violence la plus courante : les insultes sur l'apparence physique. 13% des garçons et 22% des filles ont été victimes de cyberharcèlement par des inconnus, par leurs camarades de classe ou

encore des connaissances du net (Raffin, 2021). La part des jeunes cyber-harcelés s'explique notamment du fait de leur inscription sur les réseaux sociaux de plus en plus tôt : trois enfants sur dix seraient inscrits dès l'école primaire, tandis que l'âge d'obtention du premier téléphone portable est de dix ans. Avec la crise sanitaire et les cours en distanciel, il s'est révélé nécessaire de garder contact entre camarades, ce qui a renforcé le rôle des réseaux sociaux dans la vie des jeunes.

Toutefois, s'ils sont les profils les plus surveillés par les groupes de lutte contre le cyberharcèlement, les jeunes ne sont pas les seuls concernés par ces violences. En effet, en 2018, 49% des femmes françaises ont fait l'objet de propos obscènes sur des sites de rencontre, et 64% ont bloqué quelqu'un qui les a importuné (Statista, 2021). Les célébrités sont elles aussi victimes de harcèlement en ligne : sportifs professionnels, acteurs, chanteurs ou encore influenceurs sont constamment persécutés sur le web. Les "haters" ("personnes qui détestent" en français, ou "haineux") ne se privent pas de déverser un flot considérable d'obscénités et d'injures, d'une violence incontestable (Hermans, 2021).

Enfin, une part importante des victimes de cyberharcèlement est liée à la discrimination : en 2018, 19% des internautes ont lu ou ont été confrontés à des propos racistes, et 14% à des propos homophobes. Ainsi, les personnes membres de la communauté LGBTQIA+, les personnes handicapées, les personnes de couleur de peau noire, les Juifs, les Roms, les musulmans ou encore les asiatiques sont des cibles permanentes sur Internet (Statista, 2021).

2. Les conséquences du cyberharcèlement sur les réseaux du groupe Facebook

Le harcèlement en ligne est une violence très sérieuse, qui entraîne des conséquences parfois irrévocables. Si certains le considèrent comme une plaisanterie bénigne, il n'en est pas de même du côté de la victime. Elle peut être affectée mentalement, émotionnellement ou encore physiquement. Les conséquences de ce cyberharcèlement se traduisent par un sentiment de honte, de colère, de fatigue (liée à la perte de sommeil), de maux de ventre ou de tête. Dans les cas les plus extrêmes, il mène à des maladies psychologiques telles que la dépression, ou cardiaques, et peut même aller jusqu'au suicide (UNICEF). Selon l'étude de harcèlement au Royaume-Uni réalisée en 2016 par The Annual Bullying Survey, une victime de harcèlement sur trois s'automutile et une sur dix fait une tentative de suicide.

La question de l'identité numérique (aussi appelée "IDN") est également remise en cause. Ce concept, relativement récent, ne permet pas de distinguer sphère publique et sphère privée. Il génère une identification des individus en ligne ainsi que la mise en relation de ceux-ci avec l'ensemble des communautés virtuelles présentes sur le web. Dans le cas d'une personne cyber-harcelée, l'identité numérique est grandement impactée et ne révèle plus que le harcèlement dont elle est victime, nuisant considérablement à sa réputation (Hackett).

3. Les méthodes de lutte et les solutions contre le cyberharcèlement

Afin de limiter les violences faites sur Internet, un "permis Internet" a été présenté par des gendarmes dans des classes de CM2 en Centre-Val de Loire. Il permet de donner une première approche sur les "bonnes pratiques à adopter pour surfer en toute sécurité". De plus, depuis quelques années, des "ambassadeurs anti-harcèlement" sont formés dans les lycées en France. Le programme PHARE a été lancé pour la rentrée 2021 : il implique la généralisation de tous les établissements du programme de lutte contre le harcèlement à l'école (Hermans, 2021). Il fait suite à de nombreuses mesures adoptées depuis 2017 pour limiter le harcèlement (interdiction du téléphone portable au collège, formation numérique, prix "Non au harcèlement", etc.).

Lorsqu'une personne est victime de harcèlement en ligne, elle peut agir directement : les réseaux sociaux ou les hébergeurs de vidéos permettent de demander le retrait d'un contenu au nom du respect des personnes. Des messages, commentaires ou publications peuvent être signalés, et des utilisateurs peuvent être bloqués. De cette façon, il sera impossible de rentrer en contact avec la personne bloquée. Sur Instagram, il est notamment récemment possible d'empêcher les internautes déjà bloqués de nous recontacter à partir d'un nouveau compte. Désormais, il est possible de bloquer un utilisateur ainsi que les autres comptes qu'il pourrait créer.

Plusieurs numéros ou ressources sont disponibles, tels que le 3020 (numéro anonyme et gratuit "Non au harcèlement") et le 3018 (numéro pour les jeunes victimes de violences numériques "Net Ecoute").

En cas de besoin d'intervention urgente des forces de l'ordre, la police ou la gendarmerie sont disponibles en composant le 17 ou le 112 par téléphone, ou gratuitement par SMS au 114. PHAROS est un site du ministère chargé de l'intérieur permettant de signaler des contenus illicites publiés sur Internet (bien que chaque réseau social ait

souvent son propre dispositif de signalement). Il est géré par une équipe de policiers et de gendarmes spécialisés.

La victime de cyberharcèlement peut sans attendre collecter les preuves de son harcèlement (par le biais de captures d'écran notamment), et décider de porter plainte. Le harceleur encourt entre un à trois ans de prison, et jusqu'à 45 000€ d'amende (Service Public, 2020).

Les plateformes présentes sur Internet ont la responsabilité de protéger leurs utilisateurs. Instagram propose notamment un guide spécialisé sur le cyberharcèlement : le réseau social définit ce que c'est, comment l'identifier et comment y faire face. Facebook et Messenger détiennent des pages d'aides dédiées également, qui expliquent comment se protéger sur leur plateforme et comment réagir face au cyberharcèlement. WhatsApp permet de remplir un formulaire d'aide avec le motif "harcèlement" dans la section "A propos et aide". Facebook a récemment fait évoluer ses techniques de lutte contre le harcèlement sur ses plateformes : désormais, le géant du web peut retirer des messages privés ou des commentaires s'ils représentent une forme de harcèlement. Facebook tend également à protéger plus efficacement les personnalités publiques en ajoutant tout l'aspect de la sexualisation de ces personnes à la liste des interdictions (De Fournas, 2018).

Conclusion

Si les réseaux sociaux permettent de créer ou d'entretenir des liens entre individus, ils ne sont pas moins dangereux. Les cas de cyberharcèlement augmentent d'année en année, et deviennent aujourd'hui une préoccupation majeure des organismes de lutte contre le harcèlement, du ministère chargé de l'intérieur et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mais aussi des plateformes elles-mêmes. De nombreux dispositifs, lois et méthodes ont été mis en place pour endiguer le phénomène. Facebook, Messenger, Instagram et WhatsApp détiennent le record de cyberharcèlement sur leur plateforme, et ont ainsi mis en place de nouvelles techniques telles que les fonctionnalités de blocage, de signalement mais aussi d'analyse de contenu de harcèlement. Cependant, leurs conditions de retrait dépendent par exemple de leurs propres critères et non des lois françaises. De plus, sur Facebook, le taux de harcèlement n'a pas baissé : en effet, si les harceleurs sont gênés par les différentes restrictions mises en place par le groupe, ils continuent néanmoins d'agir de manière détournée. Mais

comment faire confiance aux dispositifs mis en place lorsque la plupart des plaintes pour cyberharcèlement sont classées sans suite ?

Bibliographie

• ABGRALL, Fabrice, 2021. « On te promet de violer ta copine, on te souhaite d'avoir le cancer »: quand les sportifs subissent le cyberharcèlement. Franceinfo [en ligne]. 14 mars 2021. [Consulté le 27 octobre 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.francetvinfo.fr/internet/reseaux-sociaux/facebook/on-te-promet-de-violer-ta-copine-on-te-souhaite-d-avoir-le-cancer-quand-les-sportifs-subissent-le-cyber-harcelement 4331833.html.

Article évoquant le cyberharcèlement des sportifs professionnels.

• DE FOURNAS, Marie, 2018. De nouvelles options sur Facebook pour lutter contre le cyber-harcèlement. 20 Minutes [en ligne]. 2 octobre 2018. [Consulté le 27 octobre 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.20minutes.fr/high-tech/2347071-20181002-facebook-met-place-nouve lles-options-lutter-contre-cyber-harcelement

Article traitant de la mise en place de nouvelles mesures de Facebook afin de mieux protéger ses utilisateur contre l'intimidation et le harcèlement.

 HACKETT, Liam. Le cyberharcèlement et ses conséquences pour les droits de l'homme | Nations Unies. United Nations [en ligne]. [Consulté le 27 octobre 2021].
Disponible à l'adresse : https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-cyberharcelement-et-ses-consequence s-pour-les-droits-de-lhomme

Article évoquant le cyberharcèlement et ses conséquences liées aux droits de l'homme.

• HERMANS, Thomas. 20% des jeunes ont déjà été victimes de cyberharcèlement : comment prévenir le phénomène en Centre-Val de Loire. France 3 Centre-Val de Loire [en ligne]. [Consulté le 27 octobre 2021]. Disponible à l'adresse : https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/loiret/20-des-jeunes-o

nt-deja-ete-victimes-de-cyberharcelement-comment-prevenir-le-phenomene-e n-centre-val-de-loire-2283601.html

Article évoquant les cas de cyberharcèlement chez les 8-18 ans.

RAFFIN, Estelle, 2021. Étude sur les jeunes et les réseaux sociaux : 72 % des 16-18 ans n'utilisent pas Facebook. BDM [en ligne]. 5 février 2021. [Consulté le 27 octobre 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.blogdumoderateur.com/etude-jeunes-reseaux-sociaux/

Article qui évoque la génération Z et sa présence sur les réseaux sociaux en 2021.

• SERVICE PUBLIC, 2020. Cyber-harcèlement (harcèlement sur internet). Service Public [en ligne]. 30 novembre 2020. [Consulté le 27 octobre 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239

Site web du Service Public évoquant le harcèlement via internet (mails, réseaux sociaux...), appelé cyberharcèlement. Définition, conseils, textes de lois y sont répertoriés.

• STATISTA RESEARCH DEPARTMENT, 2020. Le cyber-harcèlement en France. Statista [en ligne]. 29 avril 2020. [Consulté le 27 octobre 2021]. Disponible à l'adresse : https://fr.statista.com/themes/5494/le-cyber-harcelement-en-france/

Page web présentant les statistiques et données concernant le cyber-harcèlement en France.

• UNICEF FRANCE, 2020. Cyberharcèlement : dix questions pour le comprendre et l'arrêter. UNICEF France [en ligne]. 11 février 2020. [Consulté le 27 octobre 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.unicef.fr/dossier/harcelement-et-violence-lecole

Dossier reprenant la définition du cyberharcèlement, comment s'en protéger, et comment le signaler.